(N°. 54.) (1828.)

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

Du SAMEDI, 5 *Juillet* 1828.

FRANCE.

Paris, 29 *juin.*

Par une ordonnance royale du 19, la chaire de droit administratif, créée par l'ordonnance royale du 24 mars 1819, près la faculté de droit de Paris, sera rétablie.

— Le *Précurseur* publie l'extrait suivant d'une lettre de Turin du 20 juin : « On vit ici dans la plus grande agitation. Le gouvernement fait mettre en état de défense les forts d'Excillon (Bramant) et d'Alexandrie. Les prisonniers d'état qui étaient détenus dans le fort de Fenestrelle, viennent d'être transférés au château d'Ivrée. Le bruit de l'occupation prochaine d'une place par les troupes autrichiennes circule toujours. Le prince de Carignan ne sort pas de sa maison de campagne de Vabonigy. On assure qu'il y est aux arrêts, à cause d'une correspondance qu'il aurait entretenue avec un héritier présomptif d'un royaume voisin, dont il a été, en 1823, le compagnon d'armes. »

Du 30. — Des lettres de Tunis, du 4 juin, donnent des détails positifs sur des troubles dont cette ville a été le théâtre.

Des militaires turcs, réunis à des marins échappés de l'affaire de Navarin, avaient formé le projet de faire main-basse sur les Européens, dans le double but d'exercer un acte de vengeance et de piller. Ils voulaient profiter de l'absence du bey, qui devait aller passer quinze jours à Biserte, et de celle de sa garde. Mais le complot a été découvert et le bey a ajourné son départ. Des mesures ont été prises pour contenir les mutins; mais on n'a pu empêcher quelques insultes particulières. M. Blanchenay entr'autres, sujet anglais, a été grièvement blessé en rentrant chez lui le soir. Le bey a pris les mesures les plus énergiques pour faire rentrer les perturbateurs dans le devoir.

Du 1^er^ *juillet.* — Les lettres de Lisbonne annonçent que c'est le 16 qu'a eu lieu la réunion des cortès chargées de proclamer la légitimité de don Miguel. Un membre de cette assemblée, secrétaire de la junte de commerce, a observé, le lendemain 17, par voie d'amendement, que l'ordre naturel de succession au trône étant interverti, il fallait décider, sans désemparer, quel était, à défaut de don Miguel, l'héritier du trône. L'assemblée a déclaré, séance tenante, et à la presque unanimité, que la princesse de Beira, qui habite Madrid, succéderait à ce prince, dans le cas où il décéderait sans laisser de postérité; et qu'après la princesse, la couronne revenait à sa descendance en ligne masculine, et, à défaut de celle-ci, à la ligne féminine.

Le soir du même jour 17, il a été arrêté, dans un conseil des ministres, qu'on écrirait au roi d'Espagne pour l'engager à permettre à la princesse de Beira de revenir à Lisbonne, les lois de la monarchie s'opposant à ce que l'héritier présomptif du trône réside à l'étranger. Un courrier est parti à cet effet pour Madrid.

— On vient de découvrir, près de la rivière d'Ontonagon, une masse métallique que son immense dimension a fait nommer rocher. Le transport par terre serait au-dessus des forces humaines, dit le célèbre M. Cass dans son rapport, et quant au transport par eau, il faudrait creuser le lit de la rivière, peut-être même ouvrir un canal exprès pour cet objet. On l'a environnée d'un grand feu afin de la ramollir et de l'amener plus facilement; toutes ces tentatives n'ont eu aucun succès, et la masse subsiste encore telle que la nature l'a formée, toujours également digne de l'attention des géologues.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 1^er^ *juillet.*

S. M., par arrêté du 23 du mois dernier, a décidé que la troisième exposition des produits de l'industrie nationale, aura lieu à Bruxelles, dans le courant du mois de juillet 1830.

— A dater du 1^er^ de ce mois, le courrier de Bruxelles pour Namur, Luxembourg, Dinant, etc., partira à quatre heures et demie du soir.

— On lit dans un journal :

« Les états ou cortès générales du royaumes de Portugal ont proclamé les droits de l'infant à la couronne; les états ont déclaré en outre que l'empereur don Pèdre, ayant accepté une couronne étrangère, était inhabile à succéder à son père Jean VI. Voici la question soumise à la décision des cortès générales :

« En conséquence du traité du 29 août 1825, par lequel don Jean VI a divisé ses possessions entre lui et son fils aîné, ce dernier (don Pèdre) conserve-t-il ses droits de prince royal de Portugal?

Du 2. — Le 29, il est arrivé à La Haye un officier du vaisseau de ligne de la marine royale le *Kortenaar*, lequel avait quitté ce bâtiment à la hauteur de Noordwyk. Ainsi, on pourra avoir sous peu des nouvelles de Java, jusqu'au commencement de mars.

— M. Geeland de la Faille qui, dans la session dernière, a si noblement défendu la liberté de la presse, a été réélu hier à Anvers aux états-généraux.

— Dans une de nos villes voisines, une plainte vient d'être portée contre un professeur du corps universitaire à l'occasion de propos plus qu'inconvenans qu'il a proférés contre des étudians. Plusieurs personnes influentes se sont en vain employées comme médiatrices pour étouffer cette fâcheuse affaire, mais elles n'ont pu y réussir. Il paraît que la leçon sévère que reçut un des collègues du professeur inculpé, dans une semblable circonstance, n'a point été pour ce dernier un exemple salutaire. Il est digne de remarque de voir que jusqu'à ce jour les plaintes élevées contre des professeurs d'universités ont toujours atteint des émigrés des bords du Rhin ou de l'Elbe.

— On écrit de Gand, le 1^er^ juillet :

« Les ouvriers employés au nouveau bassin ont refusé aujourd'hui de continuer les travaux; un piquet de cavalerie de 30 hommes a été d'abord envoyé sur les lieux, mais il fut jugé insuffisant. Des détachemens assez nombreux de hussards, de fantassins et de pompiers sont arrivés ensuite et ont occupé le terrain près la porte du Sas. Aucune démonstration militaire n'a été jugée nécessaire, au moins jusqu'à trois heures; cependant les travaux n'étaient pas encore repris alors. Cette mutinerie, attribuée à l'irrégularité du paiement, ne paraît avoir rien de sérieux; nous avons eu l'occasion de rire de la présence d'esprit d'un ouvrier qui, interrogé par un *quidam* à mine équivoque, sur la cause du tumulte, répondit avec beaucoup de sang-froid au questionneur, qu'on voulait les forcer à recevoir 5 francs de solde par jour, et que leur conscience ne leur permettait pas de travailler pour un salaire aussi exorbitant.

Du 3. — Une pétition, qui est déjà revêtue d'un grand nombre de signatures d'habitans de Liége, sera présentée aux états provinciaux, à l'effet d'obtenir la publication des recettes et des dépenses de la province. On ne voit rien que de naturel dans cette démarche, et on aurait lieu d'être surpris si l'on ne se rendait pas au vœu des pétitionnaires.